

Offre Ligne fixe Outre-mer 2h

Récapitulatif contractuel

Date : 16/11/2023

Orange - 111, quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux

Contacts :

- Tél. 3900 (service gratuit + prix appel, détails ci-dessous) ;
- agence.orange.fr ;
- Application **Orange et moi** sur mobile.

Le présent récapitulatif contractuel énonce les principaux éléments de la présente offre de services, comme l'exige le droit de l'UE¹. Il permet de comparer des offres de services. Des informations complètes sur le service figurent dans d'autres documents.

Services

Vous êtes un particulier résidant dans la zone Outre-mer (Antilles françaises, Guyane française, Réunion, Mayotte) ? Les Offres **Ligne fixe** vous sont réservées.

L'Offre **Ligne fixe 2h**, se compose :

- **d'un abonnement téléphonique à la ligne fixe Orange** et services associés : auto-rappel, messagerie vocale, etc.
- **des services inclus suivants :**
 - Présentation du Nom : sous réserve que les informations sur les noms des appelants figurent dans la base présentation du Nom. Seul le numéro s'affiche pour certains appels reçus de l'étranger, les appelants en Liste rouge et ceux inscrits sur la liste d'opposition au service de recherche inversée ;
 - Transfert d'appel/Transfert d'appel International : coût de l'activation de 0,10 € TTC aux Antilles, à Mayotte et à la Réunion et de 0,09 € TTC dans les îles du Nord de la Guadeloupe et en Guyane française. La partie des communications réacheminées depuis votre domicile est facturée selon la **Ligne Fixe infini** Antilles françaises/Réunion/Guyane française ;
 - Signal d'appel.

Tous ces services sont proposés sous réserve d'éligibilité et de compatibilités techniques et de disposer d'un terminal compatible.

■ **d'un forfait de communications :**

- **Ligne fixe 2h** : 1h vers les fixes et 1h vers les mobiles ;
- des prix minutes compétitifs en dehors du forfait et vers toutes les autres destinations.

Destinations incluses dans les forfaits de communications :

- fixes de votre territoire, de la zone Outre-mer, de la métropole et de 50 destinations internationales ;
- mobiles de votre territoire, de la zone Outre-mer et de la métropole.

Hors appels vers les numéros spéciaux, les numéros Internet non géographiques. Les appels exclus de l'Offre sont facturés aux conditions tarifaires figurant au Catalogue des Prix.

Offre valable 24h/7j.

Compatible avec le 8 d'Orange et la présélection.

Incompatible avec les contrats abonnement social, abonnement étudiant et ligne résidence secondaire.

Incompatible avec les services Téléséjour et l'utilisation de terminaux de type téléphone à cartes.

Le service nécessite un équipement terminal compatible. Orange pourra être amenée à mettre des équipements de réseaux à disposition du Client.

Prix

	Ligne fixe 2h
Zone Outre-mer (Antilles françaises, Guyane française, Réunion, Mayotte)	21,90 € TTC/mois jusqu'au 31/01/2024 puis 23,90 € TTC/mois à compter du 01/02/2024

Les communications incluses dans les forfaits sont décomptées à la seconde près, dès la 1^{re} seconde, sans coût de mise en relation.

¹ Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (JO L 321 du 17.12.2018, p.36).

Pour les autres appels, les communications sont décomptées à la seconde près, au-delà du coût de mise en relation.

- Coût de mise en relation pour les Antilles françaises (hors îles du Nord de la Guadeloupe) et la Réunion : 0,10 € TTC vers les fixes et 0,20 € TTC vers les mobiles ;
- Coût de mise en relation pour les îles du Nord de la Guadeloupe et la Guyane française : 0,092 € TTC vers les fixes et 0,184 € TTC vers les mobiles.

Tarifs et conditions disponibles au Service Clients et boutique Orange.

Sites internet :

- www.orangeCaraibe.com ;
- www.reunion.orange.fr.

■ **Frais de mise en service, par ligne (hors déplacement)** sur votre première facture en cas de non détention d'une ligne Fixe :

- Zone Outre-mer 1 : 49,73 €
- Zone Outre-mer 2 : 45,83 €

Zone Outre-mer 1 = Guadeloupe, Martinique, Réunion (TVA à 8,5 %).

Zone Outre-mer 2 = Guyane française, Saint-Martin et Saint-Barthélemy, Mayotte (TVA à 0 %).

■ **Frais de résiliation** : 0 € (attention : en cas d'engagement, les redevances périodiques restantes dues deviennent immédiatement exigibles)

Les informations sur les tarifs afférents à des services supplémentaires sont mises à disposition séparément dans la documentation tarifaire en vigueur.

Durée, renouvellement, résiliation

Toutes les Offres Ligne fixe Outre-mer sont disponibles sans engagement

Conditions de résiliation à l'initiative du Client : Résiliation possible par le Client, à tout moment, sur simple demande écrite auprès de son Service Clients Orange. La résiliation sera effective deux (2) jours ouvrables après la réception de la demande de résiliation du Client par Orange.

Votre **Espace Client** ou l'application mobile **Orange et moi** vous permettent de consulter la liste de vos Offres et options détenues.

Caractéristiques à l'attention des utilisateurs finaux handicapés

Pour savoir si cette Offre est bien adaptée à votre situation, des conseillers spécialisés sont à votre disposition :

■ **dans nos boutiques Orange**

Autres informations utiles

Orange vous accompagne :

- **en boutique** : retrouvez la boutique la plus proche de chez vous sur agence.orange.fr
- **par téléphone** : au **3900** (service gratuit + prix appel). Prix d'une communication « normale » selon l'Offre détenue, ou décompté du forfait Orange. Aucun coût autre que celui de la communication téléphonique n'est facturé. Temps d'attente avant la mise en relation avec un conseiller gratuit.
- **par e-chat** : via l'application **Orange et moi** disponible sur votre mobile / sur l'Assistance.orange.fr de 8h à 20h du lundi au samedi
- **sur les forums d'entraide** : communaute.orange.fr / Facebook / Twitter [@Orange_conseil](https://twitter.com/Orange_conseil).